

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.126

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 DECEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. BOISNARD
M. BUJARD par M. CHABANEAU
M. CAU par Mme CROUE
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO
M. FAVRE par Mme PELTIER
M. GUIARD par Mme JOLY
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC par Mme LECOMTE
Mme TERRIEN par M. DENIS

ABSENTS-EXCUSES : Néant.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE AU LYCEE CHAMPLAIN
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Par délibérations en date des 13 novembre 2002 et 16 janvier 2003, la Ville de Royan a approuvé les marchés de travaux relatifs à l'opération de construction d'un gymnase au lycée Champlain.

Au cours des travaux, quelques modifications et améliorations des équipements se sont avérées nécessaires entraînant ainsi des modifications des prestations prévues aux marchés qu'il convient de prendre en compte sous formes d'avenants. De plus, la défaillance de l'entreprise d'étanchéité a allongé considérablement la durée des travaux, impliquant aussi une modification du délai d'exécution pour l'ensemble des lots par voie d'avenants.

Les modifications des prestations concernent les lots suivants:

- lot n° 3 "Gros-oeuvre" :
 - . plus value fondations
 - . enduit bleu salle EPS (en remplacement de peinture)
- lot n° 4 "Charpente Métallique" :
 - . bâti de porte supplémentaire pour séparation
 - . réserve Gymnase
- lot n° 9 "Plâtrerie Menuiserie" :
 - . porte supplémentaire réserve Gymnase
 - . supplément organigramme + coffre VMC
 - . doublage médium salle EPS
 - . étagères vestiaires arbitres
- lot n° 11 "Peinture" :
 - . peinture antigriffitis sur soubassement
 - . vernis sur doublage médium salle EPS
 - . mur salle EPS (suppression de peinture)
- lot n° 12 "Ascenseur" :
 - . contact à clé
- lot n° 13 "Electricité" :
 - . modification du système d'éclairage (projecteurs identiques aux autres gymnases au lieu de tubes néons prévus au marché).
- lot n° 14 "Chauffage VMC" :
 - . modification du branchement GAZ
- lot n° 15 Plomberie, Sanitaire :
 - . choix de robinetteries "Presto" (équipement identique aux autres gymnases)

Les projets d'Avenants aux marchés de travaux font apparaître les plus-values résiduelles suivantes :

- Ent. PITEL - lot n° 3 Gros-oeuvre : + 1.261,54 Euros HT soit + 0,4 % ce qui porte le montant initial du marché de 316.175,00 Euros HT à 317.436,54 Euros HT
- Ent. CANCE - lot n° 4 Charpente-métallique : + 1.019,00 Euros HT soit + 1,05 % ce qui porte le montant initial du marché de 96.702,00 Euros HT à 97.721,00 Euros HT

- Ent. GAULT - lot n° 9 Plâtrerie-menuiserie : + 5.639,51 Euros HT soit + 7,87 % ce qui porte le montant initial du marché de 71.689,73 Euros HT à 77.329,24 Euros HT
- Ent. GADOUD BRAUD - lot n° 11 Peinture : + 869,30 Euros HT soit + 4,94 % ce qui porte le montant initial du marché de 17.600,45 Euros HT à 18.469,75 Euros HT
- Ent. OTIS - lot n° 12 Ascenseur : +214,00 Euros HT soit + 0,97 % ce qui porte le montant initial du marché de 22.000,00 Euros HT à 22.214,00 Euros HT
- Ent. SNEE - lot n° 13 Electricité-sécurité : 0,00 Euros HT correspondant à un équilibre des prestations en plus et moins values sans changement du montant global du marché initial
- Ent. DUPRE - lot n° 14 Chauffage-VMC : + 1.133,64 Euros HT soit + 1,63 % ce qui porte le montant initial du marché de 69.445,07 Euros HT à 70.578,71 Euros HT
- Ent. A.C.P - lot n° 15 Plomberie : + 326,00 Euros HT soit + 0,73 % ce qui porte le montant initial du marché de 44.808,24 Euros HT à 45.134,24 Euros HT

Les projets d'Avenants ont été approuvés par les Commissions des travaux et d'Appel d'Offres du 27 novembre 2003.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'approuver les projets d'avenants et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les Marchés de Travaux concernant l'opération de construction d'un gymnase au lycée Champlain,
- Vu les projets d'Avenants,
- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux du 27 novembre 2003,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 27 novembre 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver les projets d'avenants concernant la prolongation du délai d'exécution et l'exécution des travaux supplémentaires dans le cadre de l'opération de construction d'un gymnase au lycée Champlain.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants à intervenir avec :
- Ent. PITEL - lot n° 3 Gros-oeuvre : + 1.261,54 Euros HT soit + 0,4 % ce qui porte le montant initial du marché de 316.175,00 Euros HT à 317.436,54 Euros HT
- Ent. CANCE - lot n° 4 Charpente-métallique : + 1.019,00 Euros HT soit + 1,05 % ce qui porte le montant initial du marché de 96.702,00 Euros HT à 97.721,00 Euros HT
- Ent. GAULT - lot n° 9 Plâtrerie-menuiserie : + 5.639,51 Euros HT soit + 7,87 % ce qui porte le montant initial du marché de 71.689,73 Euros HT à 77.329,24 Euros HT
- Ent. GADOUD BRAUD - lot n° 11 Peinture : + 869,30 Euros HT soit + 4,94 % ce qui porte le montant initial du marché de 17.600,45 Euros HT à 18.469,75 Euros HT
- Ent. OTIS - lot n° 12 Ascenseur : + 214,00 Euros HT soit + 0,97 % ce qui porte le montant initial du marché de 22.000,00 Euros HT à 22.214,00 Euros HT
- Ent. SNEE - lot n° 13 Electricité-sécurité : 0,00 Euros HT (équilibre des prestations en plus et moins values sans changement du montant global du marché initial)
- Ent. DUPRE - lot n° 14 Chauffage VMC : + 1.133,64 Euros HT soit + 1,63 % ce qui porte le montant initial du marché de 69.445,07 Euros HT à 70.578,71 Euros HT
- Ent. A.C.P. - lot n° 15 plomberie : + 326,00 Euros HT soit + 0,73 % ce qui porte le montant initial du marché de 44.808,24 Euros HT à 45.134,24 Euros HT
- l'ensemble des entreprises pour la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 31 décembre 2003
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Communal 2003 chapitre 2313 article 411.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 décembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS